

Expertise amiante

Avant travaux

Site artisanal
Bâtiment administratif et halle
Route de la Pale 1
1026 Denges

ES Dépôt Sàrl

Sommaire.

1. Identification du rapport.	3
2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic.	4
2.1. Orientation.	4
2.2. Objectifs.	4
2.3. Méthodes d'investigations.	4
3. Conclusions du rapport.	5
4. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants.	6
5. Réserves.	6
5.1. Cahiers des charges de l'ASCA.	6
5.2. Occupation, périmètre et locaux inaccessibles.	7
5.3. Réserves techniques.	7
6. Liste des matériaux contenant de l'amiante.	8
7. Fiche d'identification des MCA et mesures d'assainissement.	9
7.1. Fiches d'identification des MCA (matériaux contenant de l'amiante).	9
7.2. Recommandations.	20
7.3. Conseils concernant l'assainissement des MCA.	21
7.4. Spécialistes de l'assainissement.	21
7.5. Suivi de chantier et mises à jour.	22
8. Photos générales.	22
9. Annexes au rapport.	24
10. Confidentialité.	25

5 annexes

1. Identification du rapport.

Titre du rapport:	Site artisanal Bâtiment administratif et halle Route de la Pale 1 1026 Denges 25093D
Numéro d'identification:	25093D
Type de diagnostic:	avant travaux
Statut du rapport:	premier diagnostic
Nombre total de pages du rapport:	25
Nombre total d'annexes:	5
Nombre total de pages en annexe:	26
Version du rapport:	v3
Rapport d'origine:	v1 et v2
Modèle de rapport:	24.3
Nom et prénom du diagnostiqueur amiante:	Christian Schweizer
Nom du bureau d'expertise:	FJ Consulting Sàrl
Adresse du bureau d'expertise:	ZI - Le Trési 3 1028 Préverenges
Nom du laboratoire:	Labtox et Surcotec pour Alterego
Date de la visite préalable:	14.07.2025
Date de l'expertise avec prélèvements:	14.07.2025
Date d'émission du rapport v1:	18.07.2025
Visite complémentaire:	22.07.2025
Date d'émission du rapport v2:	23.07.2025
Date d'émission du rapport v3:	9.09.2025
Nom du donneur d'ordre:	ES Dépôt Sàrl M. Afrim Ahmataj
Adresse du donneur d'ordre:	Chemin du Vuasset 5 1028 Préverenges
Nom du propriétaire:	ES Dépôt Sàrl
Type de bâtiment:	Immeuble
Adresse du bâtiment :	Route de la Pale 1 1026 Denges
N° de parcelle:	293
N° ECA immeuble:	253a

2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic.

2.1. Orientation.

M. Afrim Ahmataj de ES Dépôt Sàrl a mandaté la société FJ Consulting Sàrl pour effectuer une **expertise amiante avant travaux** avec prélèvements, destructifs si nécessaire, et recherche en surface des matériaux pouvant contenir des fibres d'amiante dans **les locaux du bâtiment administratif et de la halle du site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges**. Cette expertise a pour but de donner droit à un chantier de transformation/démolition.

Retranscription, subdivision et adaptation du rapport 01 00. 128.011 - R001 - Version 1 de Alterego du 22.04.2016

2.2. Objectifs.

Les objectifs de l'expertise sont de déterminer les points suivants :

- Rechercher la présence éventuelle d'amiante dans différents matériaux de biens immobiliers, techniques et mobiliers.
- Nous procédons au diagnostic par repérages, sondages, prélèvements, Echantillonnages et analyses.
- La recherche comprend les matériaux faiblement agglomérés (*FA*) et non faiblement agglomérés (*NFA*).

2.3. Méthodes d'investigations.

Notre expertise s'est déroulée le **14.07.2025** dans les parties d'ouvrages libres et accessibles. Nous avons procédé pour toutes les recherches de la même manière, c'est à dire avec repérages et sondages, destructifs quand cela était nécessaire, pour accéder aux éléments de construction suivant :

- Sous face de dalle en béton. *Recherche de flocage.*
- Des revêtements de sol dans les parties accessibles.
- Des éléments techniques dans les faux plafonds et/ou plafond des parties accessibles. *Recherche de calorifugeage, flocage, parois coupe-feu, joint amiante, élément électrique et divers.*
- Carreaux et baignoire de salle de bain. *Recherche d'étanchéité bitume.*
- Dans et sous les calorifugeages. *Recherche de colles bitumes.*
- Sous les sols. *Recherche d'anciens sols, de colles, de la chape et d'isolations.*
- Dans les murs et faïences. *Recherche d'anciennes parois, couches, colles, isolations...*

Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dont l'aspect est identique et se trouvant sur les mêmes supports sont à valider de façon représentative tant sur le nombre de locaux que les surfaces.

3. Conclusions du rapport.

Retranscription, subdivision et adaptation du rapport 01 00. 128.011 - R001 - Version 1 de Alterego du 22.04.2016.

Le rapport de 2016 avait pour but de permettre la démolition des bâtiments du site. Ces derniers ont été abandonnés, squattés et vandalisés. Une partie du site est toujours squatté en juillet 2025. Des travaux de déblaiement ont été fait sans considération des problématiques amiante.

Des travaux sont en cours dans une partie de bâtiment.

Une série de mesures d'air ont été faite dans les locaux dont historiquement un matériau amianté était présent (analyses toutes sans amiante).

Des déchets spéciaux de chantier sont encore présent et doivent être évacué rapidement de façon conforme.

L'intervention rapide d'un désamianteur est recommandé.

De nombreux matériaux ont été considérés comme contenant de l'amiante et 104 échantillons ont été analysés.

Sont concernés des colles de carrelage/faïence/plinthe, crépi, lissage, enduit, calorifugeage, tresse ragréage, mastic de fenêtre...

Vous trouverez les détails et positions au chapitre 7.

Un calorifugeage sans amiante a été repéré.

Aucun faux-plafond n'a été repéré.

Aucun flocage n'a été repéré.

Les résultats d'analyses ont prouvé que 11 des matériaux analysés contiennent de l'amiante. Par ailleurs le diagnostiqueur a considéré que 2 des matériaux contiennent de l'amiante par défaut.

Aucun travail (sciage, perçage, ponçage, meulage, fraisage...) ne doit être entrepris sur les matériaux amiantés sans mettre en place les équipements de protection individuels et collectifs requis.

Les locaux présentent une situation locale potentiellement dangereuse pour les occupants et les ouvriers si des travaux sont envisagés sans les précautions requises. voir le chapitre 7.2.

Une nouvelle évaluation des risques et de l'urgence d'assainir doit être effectuée pour les matériaux de catégorie I et ceux de catégorie II dans un délai de respectivement 1 an (selon l'état du matériau) et 5 ans. L'exécution d'un confinement de ces derniers ne rendrait plus les évaluations nécessaires pour autant que le confinement soit en bon état.

Les matériaux contenant de l'amiante repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante.

Stratégie d'échantillonnage

Une visite de repérage sur site permet d'identifier les Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) ou Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) qui vont nécessiter un prélèvement et de les répartir en famille.

Ces familles de matériaux ont été prélevés sur une fraction des entités présentes.

Les matériaux contenant des polluants par défaut ne sont pas prélevés mais directement rapporté et répertorié dans le diagnostic.

4. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants.

Les matériaux fortement agglomérés (NFA) ont un très faible potentiel de libération de fibres d'amiante qui est considéré par la profession comme négligeable voire inexistant. Cependant, ces matériaux deviennent dangereux dès qu'ils sont dégradés (usure naturelle du temps...) ou sollicités mécaniquement (sciage, perçage, ponçage, meulage...).

Les matériaux faiblement agglomérés (FA) ont un très fort potentiel de libération de fibres d'amiante, ce qui présente un réel danger. Ils sont susceptibles de libérer leurs fibres, aux vibrations ou au moindre choc alentour et/ou direct (contact, claquement de porte, courant d'air, travaux...).

Suite aux inspections et aux résultats d'analyses, on peut en déduire qu'il y a des situations potentiellement dangereuses pour les ouvriers et tout occupant potentiel dans les emplacements contenant des polluants dès le moment où un chantier est en cours. Voir croquis

Ces polluants ne doivent en aucun cas être travaillés (sciage, perçage, ponçage, meulage...). Certains matériaux tels les fibrociments peuvent être simplement retirés en suivant les prescriptions de la SUVA, pour les autres il faut faire intervenir des entreprises formées et qualifiées sur la problématique amiante.

5. Réserves.

5.1. Cahiers des charges de l'ASCA.

Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction version 1.5 du 14.02.2022

1.8 Réserve

Si le diagnostic ne s'applique pas sur la totalité du bâtiment, le titre du rapport devra préciser qu'il s'agit d'un diagnostic partiel.

Si des locaux ou des installations devant être diagnostiqués n'ont pas pu l'être, ils doivent être signalés de manière explicite (description, situation sur plan, raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de réaliser le diagnostic). En outre, il est impératif de signaler les analyses complémentaires nécessaires avant le démarrage des travaux.

2.7 Le diagnostiqueur doit mentionner dans le rapport de diagnostic les zones auxquelles il n'a pas pu accéder et indiquer les raisons qui ont empêché de mener le diagnostic à son terme (réserves).

Cahier des charges de direction de travaux de désamiantage 1.5 du 1er novembre 2022

3a contrôle du diagnostic

3c Sur la base des diagnostics remis par le client, il sera procédé, **si nécessaire, à un diagnostic complémentaire afin de lever les doutes sur certains matériaux ou lever les réserves formulées dans le diagnostic.** Ce diagnostic complémentaire doit être conforme au cahier des charges pour les diagnostics polluants du bâti de l'ASCA.

5.2. Occupation, périmètre et locaux inaccessibles.

Les locaux en travaux sont en voie d'être occupés.

Un sous-sol est annoncé sous la halle. Aucun accès n'a été trouvé.

Le local BH-L00012 s'est avéré constamment inaccessible

5.3. Réserves techniques.

Les installations techniques (chaudière, chauffe-eau, vase d'expansion, ventilation...) peuvent avoir des isolations intérieures contenant de l'amiante pour autant qu'elles aient été acquises et installées avant 1991. Dans le cas présent, pas d'installation de chauffage

La citerne est en cours d'exploitation et est entretenue. Les exigences des entretiens des citerne comprennent le changement des joints du trou d'homme tous les 10 ans.

Les sous-couches des salles d'eau peuvent être recouvertes de revêtement bitume qui peuvent contenir de l'amiante.

Les néons peuvent avoir dans le cache de leur ballast une plaque d'isolation en fibrociment ou en carton (<1991) en plus d'un condensateur au PCB (<1986).

Tout élément en fibrociment qui n'a pas été relevé et doit être retiré selon les prescriptions de la SUVA.

En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que les étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes / fenêtres et la maçonnerie.

Autres polluants:

La législation vaudoise faisait écho à la CFST 6503 et l'Ordonnance sur le Traitement des Déchets. Or le conseil fédéral a opéré une révision totale de l'OTD en mettant l'accent sur la limitation, la réduction et la valorisation des déchets. Le nouvel acte se nomme désormais l'OLED, l'Ordonnance pour la libération, et l'élimination des déchets et est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et s'applique sur le canton de Vaud.

Cette nouvelle ordonnance suit les changements de ces dernières décennies et a pour but de permettre à la Suisse de relever les nouveaux défis en matière de gestion des déchets. Dès lors, elle intègre les problématiques de toxicologies rencontrés ces dernières années et pose les bases du nouveau standard auquel les cantons doivent s'adapter. En effet l'article 16 de l'OLED mentionne 4 toxiques, l'amiante, le PCB, le plomb et le HAP.

Ces derniers ne sont sur l'heure pas tous demandés, le canton n'ayant légiféré que sur l'amiante pour les documents à fournir pour la mise à l'enquête mais la DGE peut ultérieurement demander la fourniture des diagnostics des autres polluants.

A défaut de diagnostic les méthodes de travail de déconstruction doivent être adaptée intégrant des processus à froid pour les éléments peints.

6. Liste des matériaux contenant de l'amiante.

Les résultats d'analyses ont prouvé que 11 des matériaux analysés contiennent de l'amiante.

Sont concernés:

- S25093D-002(A-NFA), BH-W00019, colle de faïence
5 congénères positifs: S25093D-004(A-NFA), S25093D-020(A-NFA), S25093D-022(A-NFA), S25093D-050(A-NFA), S25093D-052(A-NFA),
- S25093D-006(A-NFA), BH-L00021, colle de plinthe
3 congénères positifs: S25093D-012(A-NFA), S25093D-049(A-NFA), S25093D-051(A-NFA)
- S25093D-010(A-NFA), BH-L00021, enduit sous évier
2 congénères positifs: S25093D-021(A-NFA), S25093D-090(A-NFA)
- S25093D-034(A-NFA), BH-L01014/BA-L00015, joints de bride, de bruleur...
1 congénère positif: S25093D-044(A-NFA)
- S25093D-035(A-NFA), BH-L01014, enduit bitumineux sur calorifugeage
3 congénères positifs: S25093D-036(A-NFA), S25093D-039(A-NFA), S25093D-041(A-NFA)
- S25093D-042(A-NFA), BH-L01022, joints de vitrage
3 congénères positifs: S25093D-021(A-NFA), S25093D-054(A-NFA), S25093D-061(A-NFA)
- S25093D-045(A-NFA), BA-L01017, revêtement de sol
1 congénère positif: S25093D-066(A-NFA)
- S25093D-053(A-NFA), BA-L-1016, dalle + colle
- S25093D-065(A-NFA), BAL-00003, colle de plinthe
1 congénère positif: S25093D-070(A-NFA)
- S25093D-068(A-NFA), BAL-00019, colle de plinthe
- S25093D-082(A-NFA), BA-W00020, colle de catelles
3 congénères positifs: S25093D-083(A-NFA), S25093D-088(A-NFA), S25093D-102(A-NFA), S25093D-103(A-NFA)

Par ailleurs le diagnostiqueur a considéré que 2 des matériaux contiennent de l'amiante par défaut.

Sont concernés:

- D25093D-127(A-NFA), façades, plaques en fibrociment
- D25093D-128(A-NFA), bâtiment, Isolations intérieures (portes coupe-feu et chauffe-eau)

Par ailleurs dans le cas d'une démolition.

! En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que les étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes/fenêtres et la maçonnerie.

7. Fiche d'identification des MCA et mesures d'assainissement.

Les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés avec prudence et selon les prescriptions en vigueur par des entreprises spécialisées.

Opérant sur tous les cantons romands, nos rapports sont standardisés sur a procédure du forum amiante suisse, édité dans la publication "Amiante dans les locaux et détermination de l'urgence des mesures à prendre", qui est reconnue par l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante) et le SABRA.

7.1. Fiches d'identification des MCA (matériaux contenant de l'amiante).

Vous trouverez dans cette partie les fiches d'identification pour tous les matériaux contenant de l'amiante après décision de l'expert ou résultats d'analyses positifs du laboratoire.

			
Prélèvement			
S25093D-002			
Fiche n°			
1			
Lieu/local			
H-L00002			
Matériau			
Colle de catelles			
Décision			
Laboratoire			
Amiante			
Chrysotile			
Identification			
S25093D-002(A-NFA)			
Plan/Croquis			
1-4			
Commentaires			
Echantillons			
Carrelage ~ 300 m ²			
082/088/102			
Faïence ~ 290 m ²			
002/004/020/028/050/052			
Plinthe ~ 360 ml			
065/070/114/116/006/012			
/049/051/083/103/104/06			
8/101			
Métrés selon le rapport d'origine, à contrôler			
Une partie des matériaux précités n'est plus présente dans les locaux.			
Une série de mesure d'air de contrôle a été faite			
			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	1
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	2
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		II	
Mesures d'assainissement			
Effectué sous confinement par une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage			
Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre repreneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	Effectuées	Recommandation évaluation	5 ans ou modification
Autres traitements	Confinement		

			
Prélèvement			
S25093D-035			
Fiche n°			
2			
Lieu/local			
A-L00014			
Matériau			
Enduit bitumineux			
Décision			
Laboratoire			
Amiante			
Anthophyllite			
Identification			
S25093D-035(A-NFA)			
Plan/Croquis			
2			
Commentaires			
Sur calorifugeage mousse et ventilation			
3 congénères positifs: S25092D-036(A-NFA) S25092D-039(A-NFA) S25092D-041(A-NFA)			
Démontés. Une partie est stockée dans les locaux.			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	1
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	2
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		II	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	5 ans ou modification
Autres traitements	Evacuation et dépoussiérage conforme immédiat		

			
Prélèvement	25093D-053		
Fiche n°	3		
Lieu/local	A-L-01016		
Matériau	Daliette + colle		
Décision	Laboratoire		
Laboratoire	Amiante		
Amiante	Chrysotile		
Identification	S25093D-53(A-NFA)		
Plan/Croquis	1		
Commentaires	Colle bitume		
	~ 30 m ²		
	Métrés selon le rapport d'origine, à contrôler		
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1		
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	2
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		II	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre repreneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	Effectuée	Recommandation évaluation	5 ans ou modification
Autres traitements	Confinement		

			
Prélèvement			
25093D-045			
Fiche n°			
4			
Lieu/local			
A-L01017			
Matériau			
Résine			
Décision			
Laboratoire			
Amiante			
Chrysotile			
Identification			
S25093D-045(A-NFA)			
Plan/Croquis			
2-3			
Commentaires			
1 congénère positif: S25092D-066(A-NFA)			
~ 12 m ²			
Le matériau précité n'est plus présent dans les locaux. Une série de mesure d'air de contrôle a été faite			
			
			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	0
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	1
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		III	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	Effectuée	Recommandation évaluation	Incident ou modification
Autres traitements	-		

			
Prélèvement			
25093D-010			
Fiche n°			
5			
Lieu/local			
H-L00002			
Matériau			
Revêtements sous évier (enduit et bitume)			
Décision			
Laboratoire			
Amiante			
Chrysotile			
Identification			
S25093D-010(A-NFA)			
Plan/Croquis			
2-3			
Commentaires			
2 congénères positifs: S25092D-021(A-NFA) S25092D-090(A-NFA)			
~ 5 pièces			
Le matériau précité n'est plus présent dans les locaux			
			
			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	0
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	1
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		III	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre repreneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	Incident ou modification
Autres traitements	-		

 Prélèvement 25093D-034 Fiche n° 6 Lieu/local H-L00002 Matériau Joints techniques (brides, citerne, bruleur) Décision Laboratoire Amiante Chrysotile / crocidolite Identification S25093D-034(A-FA) Plan/Croquis 1-2 Commentaires 1 congénère positif: S25092D-055 ~ 19 pièces Une partie des matériaux précisés n'est plus présente dans les locaux. Seule 1 pièces est encore visite sur site.	   		
			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	3	Etat de surface (b)	-1
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	2
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		II	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre repreneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	5 ans ou modification
Autres traitements	-		

			
Prélèvement			
25093D-042			
Fiche n°			
7			
Lieu/local			
H-L01022			
Matériau			
Joint de vitrage			
Décision			
Laboratoire			
Amiante			
Chrysotile			
Identification			
S25093D-042(A-NFA)			
Plan/Croquis			
1			
Commentaires			
2 congénères positifs: S25092D-054(A-NFA) S25092D-061(A-NFA)			
~ 40 éléments			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	0
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	1
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		III	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les prescription de la SUVA			
Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	Incident ou modification
Autres traitements	Confinement		

			
Prélèvement			
25093D-127			
Fiche n°			
8			
Lieu/local			
Façades			
Matériau			
Plaques fibrociment			
Décision			
Diagnostiqueur			
Amiante			
Par défaut			
Identification			
D25093D-127(A-NFA)			
Plan/Croquis			
1			
Commentaires			
Halles pied de façade sud et bâtiment administratif			
Plaques : 450 éléments			
Une partie des matériaux précisés n'est plus présente -30%			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	0
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	1
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		III	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les prescription de la SUVA			
Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type B ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	Incident ou modification
Autres traitements	Confinement		

 FJConsulting				
Prélèvement	25093D-128			
Fiche n°	9			
Lieu/local	Bâtiment			
Matériau	Isolations intérieures			
Décision	Diagnostiqueur			
Amiante	Par défaut			
Identification	D25093D-128(A-FA)			
Plan/Croquis	1			
Commentaires	<p>Portes coupe-feu et chauffe-eau</p> <p>Quantité: 630 éléments selon le rapport d'origine ???</p> <p>10 encore présentes</p> <p>Une partie des matériaux précisés n'est plus présente</p> <p>Un chauffe-eau de 2005 à été repéré sur place.</p>			
				
Niveau de risque				
Teneur et agglomération (a)	3	Etat de surface (b)		-1
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)		2
Evaluation de l'utilisation du local		A		
Degré d'urgence		II		
Mesures d'assainissement				
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre repeneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)				
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux	
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	5 ans ou modification	
Autres traitements	Confinement			

		 <p>Photo générale représentative d'une partie des éléments de la problématique</p>	
Prélèvement			
!			
Fiche n°			
10			
Lieu/local			
Bâtisse			
Matériau			
Techniques démolition			
Décision			
Diagnosticueur			
Amiante			
Par défaut			
Identification			
!			
Plan/Croquis			
1-3			
Commentaires			
<p>En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que les étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes / fenêtres et la maçonnerie.</p> <p>Marqué par un ! sur les plans</p>			
Niveau de risque			
Teneur et agglomération (a)	1	Etat de surface (b)	-1
Influences extérieures (c)	0	Evaluation du matériau (a+b+c)	0
Evaluation de l'utilisation du local		A	
Degré d'urgence		III	
Mesures d'assainissement			
Effectué selon les recommandations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage Déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type E ou une vitrification (Inertam France)			
Assainissement	OUI, avant travaux	Recommandation au plus tard	Avant travaux
Mesure d'air selon VDI	-	Recommandation évaluation	Incident ou modification
Autres traitements	Confiné		

7.2. Recommandations.

Quelques soient les travaux à effectuer, nous vous recommandons de consulter des spécialistes de l'assainissement amiante pour qu'ils vous fournissent des méthodes d'assainissement.

Assainir:

- 3 congénères positifs: S25093D-036(A-NFA), S25093D-039(A-NFA), S25093D-041(A-NFA)
S25093D-042(A-NFA), BH-L01022, joints de vitrage
- 3 congénères positifs: S25093D-021(A-NFA), S25093D-054(A-NFA), S25093D-061(A-NFA)
- 3 congénères positifs: S25093D-083(A-NFA), S25093D-088(A-NFA), S25093D-102(A-NFA),
D25093D-127(A-NFA), façades, plaques en fibrociment

Pas de délai d'assainissement

Aucune nouvelle évaluation requise tant qu'il n'y a pas de modification de l'utilisation.

- S25093D-002(A-NFA), BH-W00019, colle de faïence
- 5 congénères positifs: S25093D-004(A-NFA), S25093D-020(A-NFA), S25093D-022(A-NFA),
S25093D-050(A-NFA), S25093D-052(A-NFA),
- S25093D-006(A-NFA), BH-L00021, colle de plinthe
- 3 congénères positifs: S25093D-012(A-NFA), S25093D-049(A-NFA), S25093D-051(A-NFA)
- S25093D-035(A-NFA), BH-L01014, enduit bitumineux sur calorifugeage
- S25093D-053(A-NFA), BA-L-1016, dalle + colle
- S25093D-065(A-NFA), BAL-00003, colle de plinthe
- 1 congénère positif: S25093D-070(A-NFA)
- S25093D-068(A-NFA), BAL-00019, colle de plinthe
- S25093D-082(A-NFA), BA-W00020, colle de catelles
- D25093D-128(A-NFA), bâtiment, Isolations intérieures (portes coupe-feu et chauffe-eau)

Pas de délai d'assainissement (recommandation de consulter un désamianteur dès que possible – dépoussiérage + gestion des déchets)

Une nouvelle évaluation requise dans les 5 ans

- S25093D-010(A-NFA), BH-L00021, enduit sous évier
- 2 congénères positifs: S25093D-021(A-NFA), S25093D-090(A-NFA)
- S25093D-034(A-NFA), BH-L01014/BA-L00015, joints de bride, de bruleur...
- 1 congénère positif: S25093D-044(A-NFA)
- S25093D-045(A-NFA), BA-L01017, revêtement de sol
- 1 congénère positif: S25093D-066(A-NFA)

Complètement retiré lors des déblaiements.

Par ailleurs dans le cas d'une démolition.

! En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que les étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes/fenêtres et la maçonnerie.

Mesures d'air VDI:

En vertu de l'obligation de minimiser les risques d'exposition, la concentration en fibres d'amiante doit être inférieure à 1000 Far/m³ d'air dans les locaux. Il faut être conscient du fait que, dans tous les cas, les mesures de qualité de l'air ne peuvent refléter que la situation au moment où les mesures sont effectuées. Les résultats de ces mesures doivent par conséquent être considérés comme des informations complémentaires; ils ne sauraient remplacer l'évaluation détaillée basée sur l'ensemble des facteurs déterminants décrits dans la présente publication.

7.3. Conseils concernant l'assainissement des MCA.

Aucun conseil complémentaire, voir les fiches correspondantes.

Indications pour les travaux de maintenance, de réparation et autres

Toute personne qui effectue des tâches de maintenance, des réparations, des nettoyages ou d'autres travaux dans des locaux contenant de l'amiante doit être informée de la présence de matériaux contenant de l'amiante et des risques qui en découlent. L'information ou le marquage de la présence du matériau contenant de l'amiante doit permettre de garantir qu'aucuns travaux ne seront effectués par mégarde sur ce dernier et d'éviter ainsi que des fibres d'amiante ne soient rejetées dans l'air sans qu'on le sache.

Comme l'exige la **directive de la Commission Fédérale de Coordination pour la Sécurité au Travail CFST n°6503** de décembre 2008, téléchargeable sur le site de la SUVA, vous avez l'obligation de marquer toutes les zones contenant de l'amiante.

7.4. Spécialistes de l'assainissement.

Vous pourrez trouver des listes des entreprises spécialisées dans le retrait des Matériaux Contenant de l'Amiante sur le site internet de la SUVA ou sur celui du STEB selon les cantons dans lesquels vous opérez.

Pour tous les travaux pouvant être fait par des assainisseurs classiques, vous devez vous assurer que le personnel est informé et formé sur la problématique amiante, et vérifier le respect des méthodologies de travail appliquées selon les prescriptions de la SUVA. A cet effet la SUVA a publié de nombreuses fiches thématiques notamment pour le fibrociment, les cartons, les revêtements de sol et de mur, les mastics de fenêtres... que nous vous joindrons au rapport si les matériaux amiantés correspondent. Vous pouvez retrouver ces fiches sur le site de la SUVA ou dans la partie publication de notre site internet.

Les personnes sollicitées pour ces travaux devront être nominativement validées pour cette activité et être équipées en conséquence avec le port minimum d'un masque P3 jetable, de gants jetables et de tyvek (tenue en papier jetable) selon le type de matériau travaillé.

Tous les vêtements usagés et les matériaux contenant de l'amiante retirés doivent être traités comme déchets spéciaux à conditionner en double sac marqué amiante pour une élimination par un centre reprenneur pour une décharge de type B (fibrociment en bon état) ou E (faiblement aggloméré) ou une vitrification (Inertam France).

7.5. Suivi de chantier et mises à jour.

Les travaux d'assainissement doivent être annoncés à la SUVA par l'entreprise de désamiantage et doivent être dirigés par un spécialiste indépendant figurant sur la liste de la SUVA. Art 7 directive LATC "amiante"

Après la réalisation des travaux, le propriétaire ou son représentant devra procéder à la mise à jour du rapport de diagnostic et le transmettre selon l'article 5, alinéa 2. Cette mise à jour devra être réalisée par un diagnostiqueur figurant sur la liste de la SUVA. Art 7 directive LATC "amiante"

Ces deux activités sont des prestations séparées du présent diagnostic.

8. Photos générales.





9. Annexes au rapport.

- Annexe A: tableaux des matériaux – 8 pages

Légende pour la clarification de certains acronymes de l'annexe A:

Type de matériau: flocage (F), Calorifugeage (C), faux-plafond (FP), matériau faiblement aggloméré (FA), matériau fortement aggloméré (NFA).

Présence d'amiante: amianté (A), négatif (N), retiré (R), réserve (s).

De manière générale oui (O), non (N), laboratoire (L) et diagnostiqueur (D).

Les locaux visités ne contenant pas de MSCA sont indiqués et des matériaux non susceptibles de contenir de l'amiante (Pas de MSCA) sont précisés. La pratique n'étant pas admise sur Vaud, les rapports émis dans ce canton auront pour matériaux dans des locaux ne contenant pas de MSCA la mention RAS (rien à signaler) par analogie avec les plans. Par souci d'exhaustivité les matériaux seront indiqués dans les remarques avec la mention Pas de MSCA..

Les matériaux non susceptibles de contenir de l'amiante présents dans le tableau des matériaux ne sont pas reportés sur les plans.

- Annexe B: Plans/croquis sans échelle – 4 pages

Légende

Matériaux et zones contenant de l'amiante par défaut et suite à une analyse laboratoire

Matériaux et zones contenant de l'amiante par défaut et suite à une analyse laboratoire absent en 2025

Matériaux considérés comme amiantés par défaut jusqu'à preuve du contraire.

Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, négatif suite à une analyse laboratoire

Nom du local

Ancienne répartition de pièce

(a/b/c/d...) locaux subdivisés

Zone barrée: zone non visitée

Dénomination des matériaux simplifiés sur les plans par souci de place

- Annexe C: Rapport d'analyse: 2 rapports

Amiante n° 16-04-13-063_152-AM – 5 pages

Amiante n° ALTERE20160414A – 2 pages

- Annexe D: Fiches méthodologie du FACH, signalement et mesures d'air – 3 pages

- Fiches thématiques

Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre – 2 pages

Mastic de fenêtres amianté 5 – 2 pages

Des explications supplémentaires et d'autres méthodologies sont présentées dans les feuillets 33039.f à 33042.f de la SUVA accessible depuis la page publication de notre site internet



Bureau d'expertises

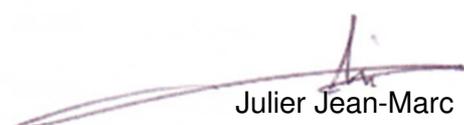
*Expertises polluants du bâtiment: amiante, PCB, plomb, HAP
Diagnostics, suivi de travaux, suivi de chantier, consulting*

10. Confidentialité.

L'ensemble des résultats et observations recueillis dans le cadre de cette expertise sera traité de façon confidentielle.



Schweizer Christian



Julier Jean-Marc

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Halle, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges										Remarques générales				
Etage		Tous		Diagnostiqueur			Schweizer Christian							Détails évaluation du risque, chap. 7		
Dossier n°		25093D		Date de repérage			14.07.2025							Légende et dans le rapport, chap. 8		
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
1	BH-W00019	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Gris moirée
2	BH-W00019	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	2	1	2	A	II	-	5	-	15x15 blanc
3	BH-W00018	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Gris moirée
4	BH-W00018	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	15x15 blanc
5	BH-L00021	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Jaune moirée
6	BH-L00021	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	Jaune moirée
8	BH-L00021	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Jaune moirée
9	BH-L00021	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Marron
10	BH-L00021	Enduit sous évier	NFA	O	O	A	L	2	5	1	A	II	-	5	-	-
11	BH-L00020	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Jaune moirée
12	BH-L00020	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	Jaune moirée
13	BH-L00021	Divers joints dalle	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
15	BH-L00016	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
16	BH-L00016	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
17	BH-L00016	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
18	BH-L00016	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
19	BH-L00016	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
20	BH-L00016	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	15x15 blanc
21	BH-L00016	Enduit sous évier	NFA	O	O	A	L	2	5	1	A	III	-	-	-	-
22	BH-L00014	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Halle, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges										Remarques générales				
Etage		Tous		Diagnostiqueur			Schweizer Christian					Détails évaluation du risque, chap. 7				
Dossier n°		25093D		Date de repérage			14.07.2025					Légende et dans le rapport, chap. 8				
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
23	BH-L00012	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
24	BH-L00011	Divers joints dalle	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
26	BH-L00013	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
27	BH-L00013	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
28	BH-L00022	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	III	-	-	-	15x15 blanc
29	BH-L00022	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Jaune moirée
30	BH-L00022	Divers joints dalle	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
32	BH-L00001	Autre - peinture de sol grise	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
33	BH-L00001	Autre - peinture de sol grise	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L00017	Pas de MSCA	-	N	O	N	L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L00006	Pas de MSCA	-	N	O	N	L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-D00005	Pas de MSCA	-	N	O	N	L	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	BH-L01014	Joint de bride	FA	O	O	A	L	3	6	2	A	II	-	5	-	-
35	BH-L01014	Enduit bitumineux sur calorifugeage	NFA	O	O	A	L	3	2	1	A	II	-	5	-	Stock BA-L00014 / 15
36	BH-L01014	Enduit bitumineux sur conduit	NFA	O	O	A	L	3	2	1	A	II	-	5	-	-
37	BH-L01016	Résine sol	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	Jaune
38	BH-L01017	Autre - isolation liège	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	-
39	BH-L01015	Enduit bitumineux sur calorifugeage	NFA	O	O	A	L	3	2	1	A	II	-	5	-	-
40	BH-L01015	Résine sol	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	Jaune
41	BH-L01014	Enduit bitumineux sur calorifugeage	NFA	O	O	A	L	3	2	1	A	II	-	5	-	-

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Halle, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges										Remarques générales				
Etage		Tous			Diagnostiqueur		Schweizer Christian					Détails évaluation du risque, chap. 7 Légende et dans le rapport, chap. 8				
Dossier n°		25093D			Date de repérage		14.07.2025									
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
42	BH-L01022	Joint de vitrage	NFA	O	O	A	L	3	7	1	A	III	-	-	-	-
43	BH-L01014	Joint de vitrage	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01020	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01023	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-D01001	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01002	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-D01003	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
121	BH-T 02002	Etanchéité bitumineuse	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	-
122	BH-T 02002	Etanchéité bitumineuse	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-Ex00119	Pas de MSCA	-	O	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
127	BH, façade sud	Plaques en fibrociment	NFA	O	N	A	D	2	8	1	A	III	-	-	-	-
128	Bâtiment	Isolations intérieures	FA	O	N	A	D	3	9	2	A	II	-	5	-	-
!	Bâtisse – en cas de démolition	Etanchéité / isolations sous chape	NFA	O	N	A	D	2-3	10	0	A	III	-	-	-	-
!	Bâtisse – en cas de démolition	Isolation phonique de baignoire et receveur	NFA	O	N	A	D	2-3	10	0	A	III	-	-	-	-
!	Bâtisse – en cas de démolition	Gaines techniques	NFA	O	N	A	D	2-3	10	0	A	III	-	-	-	-
!	Bâtisse – en cas de démolition	Châssis de construction	NFA	O	N	A	D	2-3	10	0	A	III	-	-	-	-
!	Bâtisse – en cas de démolition	Masses d'égalisation de cadre de porte	NFA	O	N	A	D	2-3	10	0	A	III	-	-	-	-
-	BH-L00031	Pas de MSCA	-	N	O	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01030	Pas de MSCA	-	N	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01031	Pas de MSCA	-	N	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Bâtiment administratif, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges											Remarques générales			
Etage		Tous		Diagnostiqueur			Schweizer Christian						Détails évaluation du risque, chap. 7			
Dossier n°		25093D		Date de repérage			14.07.2025						Légende et dans le rapport, chap. 8			
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
44	BA-L-1001	Revêtement de sol + colle	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	Gris
45	BA-L01017	Revêtement de sol	NFA	O	O	A	L	3	4	1	A	III	-	-	-	Marron
46	BA-L-1008	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	20x20 gris
47	BA-L-1009	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	10x10 jaune moirée
48	BA-L-1010	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	10x10 jaune moirée
49	BA-L-1010	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	1	1	1	A	II	-	5	-	10x10 jaune moirée
50	BA-L-1010	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	1	1	1	A	II	-	5	-	15x15 blanc
51	BA-L-1011	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	1	1	1	A	II	-	5	-	10x10 jaune moirée
52	BA-W-1012	Colle de faïence	NFA	O	O	A	L	1	1	1	A	II	-	5	-	15x15 blanc
53	BA-L-1016	Daliette + colle	NFA	O	O	A	L	1	3	2	A	II	-	5	-	-
54	BA-L-1009	Joint de vitrage	NFA	O	O	A	L	1	7	1	A	III	-	-	-	-
55	BA-L-1017	Joint de bruleur	FA	O	O	A	L	1	6	2	A	II	-	5	-	1 joint de vanne résiduel
56	BA-L-1017	Tresse sur bruleur	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	-
58	BA-L-1017	Tresse sur conduite	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	-
59	BA-L-1017	Joint de bride	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	-
60	BA-L-1017	Divers – joints de trappe	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	Stock
61	BA-L00015	Joint de vitrage	NFA	O	O	A	L	1	7	1	A	III	-	-	-	-
62	BA-L00014	Revêtement de sol + colle	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	Moucheté jaune et gris
63	BA-L00014	Faux-plafond	-	O	O	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
64	BA-L00001	Colle de carrelage	-	O	N	N	L	1	-	-	-	-	-	-	-	12,5x12,5 bordeaux

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Bâtiment administratif, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges										Remarques générales				
Etage		Tous			Diagnostiqueur		Schweizer Christian							Détails évaluation du risque, chap. 7		
Dossier n°		25093D			Date de repérage		14.07.2025							Légende et dans le rapport, chap. 8		
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
-	BH-L01004	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01005	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BH-L01014	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
65	BA-L00003	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	10x10 bordeaux
66	BA-L00017	Revêtement de sol	NFA	O	O	A	L	2	4	1	A	III	-	-	-	Marron
67	BA-L00019	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Pierre sur marche
68	BA-L00019	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	Pierre sur marche
69	BA-L00002	Revêtement de sol + colle	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Vert pailleté noir
70	BA-L00002	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	10x10 bordeaux
71	BA-L01013	Autre - colle sous moquette	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
72	BA-L02012	Autre - colle sous moquette	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	-
73	BA-L01020	Faux-plafond	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
74	BA-L02012	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
80	BA-L00002	Crépi	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
81	BA-L00002	Crépi	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	-
82	BA-W00020	Colle de carrelage	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	5x5 jaune
83	BA-W00020	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	2	1	1	A	II	-	5	-	5x5 jaune
84	BA-L00003	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Blanche
85	BA-L00004	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Marron
86	BA-L00001	Résine de sol	-	O	O	N	L	2	-	-	-	-	-	-	-	Blanche

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

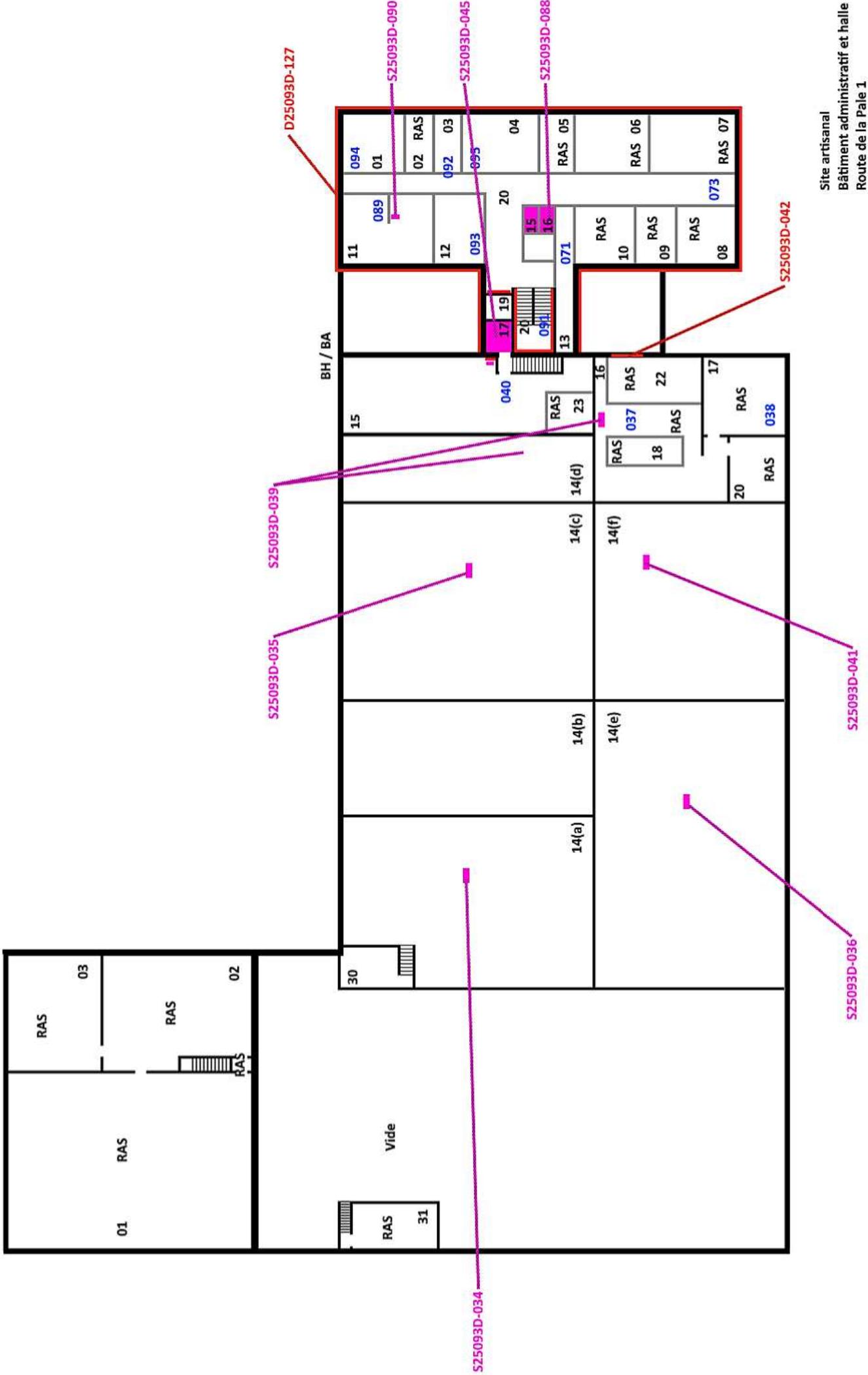
Adresse du bâtiment		Bâtiment administratif, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges											Remarques générales			
Etage		Tous		Diagnostiqueur			Schweizer Christian						Détails évaluation du risque, chap. 7			
Dossier n°		25093D		Date de repérage			14.07.2025						Légende et dans le rapport, chap. 8			
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
87	BA-L00011	Résine de sol	-	O	O	N	L	-	-	-	-	-	-	-	-	Marron
-	BA-L00012	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
88	BA-W01016	Colle de carrelage	NFA	O	O	A	L	3	1	1	A	II	-	5	-	5x5 jaune
89	BA-L01011	Revêtement + colle	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	Jaune marbre
90	BA-L01011	Autre - plaque bitumineuse sous évier	NFA	O	O	A	L	3	5	1	A	III	-	-	-	-
91	BA-L01018	Colle de carrelage	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	Pierre sur marche
92	BA-L01020	Faux-plafond	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
93	BA-L01001	Faux-plafond	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
94	BA-L01001	Faux-plafond	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
95	BA-L01004	Faux-plafond	-	O	O	N	L	3	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
-	BA-L01019	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01002	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01005	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01006	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01007	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01008	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01009	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L01010	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96	BA-L02001	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
97	BA-L02005	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté

Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Adresse du bâtiment		Bâtiment administratif, site artisanal, rte de la Pale 1, 1026 Denges										Remarques générales				
Etage		Tous		Diagnostiqueur			Schweizer Christian					Détails évaluation du risque, chap. 7				
Dossier n°		25093D		Date de repérage			14.07.2025					Légende et dans le rapport, chap. 8				
Sondage n°	Lieu, local	Description	Type de matériau (F / C / FP / FA / NFA)	Photo (O / N)	Prélevé (O / N)	Présence d'amiante (A / s / N / R)	Laboratoire ou diagnostiqueur (L / D)	Plan	Fiche d'identification	Evaluation du matériau (0, 1, 2, 3, 4, 5)	Utilisation du local (A, B, C)	Degré d'urgence (I, II, III)	Urgence d'assainir (années)	Prochain contrôle des MCA (années)	Taux d'amiante dans l'air (FAR/m3) Risque pour les occupants	Remarques
98	BA-L02007	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
99	BA-L02009	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
100	BA-L02014	Faux-plafond	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	50x50 gris moucheté
101	BA-L02020	Colle de plinthe	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	Pierre sur marche
102	BA-W02021	Colle de carrelage	NFA	O	O	A	L	4	1	1	A	II	-	5	-	5x5 jaune
103	BA-W02021	Colle de plinthe	NFA	O	O	A	L	4	1	1	A	II	-	5	-	5x5 jaune
-	BA-L02018	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02023	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02003	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02006	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02008	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02010	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02011	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02013	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02015	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02016	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	BA-L02019	Pas de MSCA	-	O	N	N	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-
125	BA-T03002	Etanchéité bitume	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	-
126	BA-T03002	Etanchéité bitume	-	O	O	N	L	4	-	-	-	-	-	-	-	-
127	BA, façades	Plaque en fibrociment	NFA	O	N	A	D	1-4	8	1	A	III	-	-	-	-

Par ailleurs dans le cas d'une démolition.

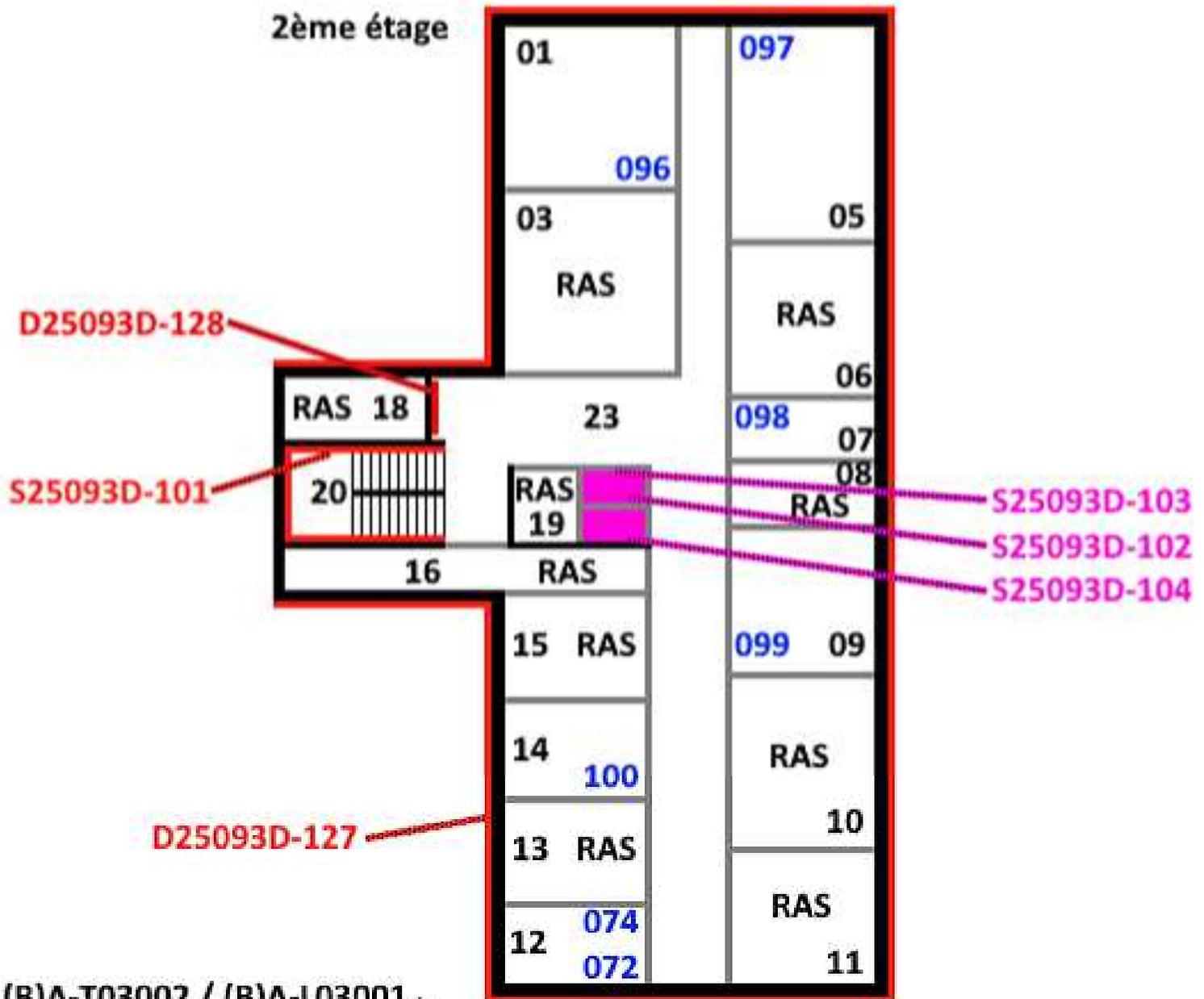
! En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que les es étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes/fenêtres et la maçonnerie.



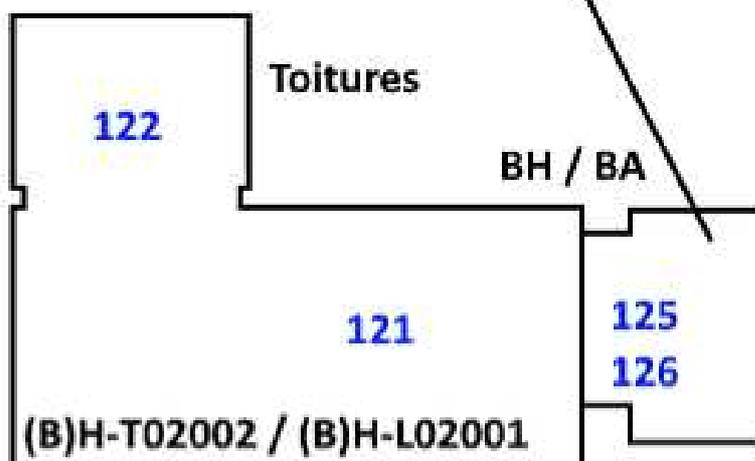
Site artisanal
Bâtiment administratif et halle
Route de la Pale 1
1026 Denges
1er étage - plans 3/4
(B)H-L010 / (B)A-L010

Par ailleurs dans le cas d'une démolition.

! En cas de démolition, les éléments non accessibles susceptibles de contenir de l'amiante, tels que l'étanchéité / isolations sous chape, isolation phonique de baignoire et receveur de douche, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de portes/fenêtres et la maçonnerie.



(B)A-T03002 / (B)A-L03001



Site artisanal

Bâtiment administratif et halle

Route de la Pale 1

1026 Denges

2ème étage et toitures - plan 4/4

(B)A-L02002+(B)H-T02002 / (B)H-L02001

et (B)A-T03002 / (B)A-L03001



ALTEREGO CONCEPT SA
A l'attention de
Madame Nadia Karmass
45, Avenue des Morgines
1213 Petit-Lancy

Nidau, le 15 avril 2016

Rapport d'analyse : 0100.128.011

Les analyses d'échantillons par microscope optique à lumière polarisée selon la norme MDHS 77 (Methods for the determination of hazardous substances 77. Asbestos in bulk materials. Sampling and identification by polarised light microscopy. Sheffield, HSE, June 1994), avec optimisation du traitement des échantillons, méthode accréditée ISO/CEI 17025, ont donné les résultats suivants :

Echantillon : 001 **Amiante non décelé.**

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
W00019/ Ech. 001 Colle de
carrelage - 10x10 grs moirée

Echantillon : 002 **Amiante décelé.**

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
W00019/ Ech. 002 Colle de
faïence - 15x15 Blanc

Echantillon : 003 **Amiante non décelé.**

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
W00018/ Ech. 003 Colle de
carrelage - 10x10 grs moirée

Echantillon : 004 **Amiante décelé.**
(Chrysotile, en traces)

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
W00018/ Ech. 004 Colle de
faïence - 15x15 Blanc

Echantillon : 005 **Amiante non décelé.**

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 005 Colle de
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 006

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 006 Colle de
plinthe carrelage - 10x10 jaune moirée

Amiante décelé.
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 008

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 008 Colle de
carrelage - 10x10 jaune réparation

Amiante non décelé.

Echantillon : 009

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 009 Colle de
carrelage - 15x15 marron

Amiante non décelé.

Echantillon : 010

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 010 Enduit - sous
évier

Amiante décelé.
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 011

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00020/ Ech. 011 Colle de
carrelage - 10x10 jaune moirée

Amiante non décelé.

Echantillon : 012

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00020/ Ech. 012 Colle de
plinthe carrelage - 10x10 jaune moirée

Amiante décelé.
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 013

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00021/ Ech. 013 Divers joints -
dalle

Amiante non décelé.

Echantillon : 015

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 015 Résine de sol -
Brun

Amiante non décelé.

Echantillon : 016

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 016 Résine de sol -
Brun

Amiante non décelé.

Echantillon : 017

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 017 Résine de sol -
Brun

Amiante non décelé.

Echantillon : 018 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 018 Résine de sol -
Brun

Echantillon : 019 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 019 Résine de sol -
Brun

Echantillon : 020 Amiante décelé.
(Chrysotile, en traces)

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 020 Colle de
faïence - 15x15 Blanc

Echantillon : 021 Amiante décelé.
(Anthophyllite, en quantité significative)

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00016/ Ech. 021 Enduit - sous
évier

Echantillon : 022 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00014/ Ech. 022 Résine de sol -
Brun

Echantillon : 023 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00012/ Ech. 023 Résine de sol -
Brun

Echantillon : 024 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
D00011/ Ech. 024 Divers joints -
dalle

Echantillon : 026 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00013/ Ech. 026 Résine de sol -
Brun

Echantillon : 027 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00013/ Ech. 027 Résine de sol -
beige

Echantillon : 028 Amiante décelé.
(Chrysotile, en traces)

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00022/ Ech. 028 Colle de
faïence - 15x15 Blanc

Echantillon : 029 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00022/ Ech. 029 Colle de
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 030 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00002/ Ech. 030 Divers joints -
dalle

Echantillon : 032 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00001/ Ech. 032 Autre -
peinture de sol grise

Echantillon : 033 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00001/ Ech. 033 Autre -
peinture de sol grise

Echantillon : 034 Amiante décelé.
(Chrysotile, Crocidolite, en quantité importante)

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01014/ Ech. 034 Joint de bride -

Echantillon : 035 Amiante décelé.
(Chrysotile, en quantité significative)

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01014/ Ech. 035 Enduit
bitumineux - sur calorifugeage mousse

Echantillon : 036 Amiante décelé.
(Chrysotile, en quantité significative)

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01014/ Ech. 036 Enduit
bitumineux - conduit ventilation

Echantillon : 037 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01016/ Ech. 037 Résine de sol -
jaune

Echantillon : 038 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01017/ Ech. 038 Autre -
isolation Liège

Echantillon : 039 Amiante décelé.
(Chrysotile, en quantité importante)

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01016/ Ech. 039 Enduit
bitumineux - sur calorifugeage mousse

Echantillon : 040 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01015/ Ech. 040 Résine de sol -
jaune

Echantillon : 041 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01014/ Ech. 041 Enduit
bitumineux - conduit ventilation

Echantillon : 042 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BH/01/BH-
L01022/ Ech. 042 Joints de
vitrages - int

Echantillon : 043 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BH/00/BH-
L00014/ Ech. 043 Joints de
vitrages - int 2

Echantillon : 044 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1001/ Ech. 044 Revêtement de
sol avec colle associée - gris

Echantillon : 045 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01017/ Ech. 045 Revêtement
de sol sans colle associée - marron

Echantillon : 046 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1008/ Ech. 046 Colle de
carrelage - 20x20 grs

Echantillon : 047 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-D-
1009/ Ech. 047 Colle de
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 048 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1010/ Ech. 048 Colle de
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 049 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1010/ Ech. 049 Colle de plinthe
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 050 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1010/ Ech. 050 Colle de faïence -
15x15 Blanc

Echantillon : 051 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1011/ Ech. 051 Colle de plinthe
carrelage - 10x10 jaune moirée

Echantillon : 052 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-W-
1012/ Ech. 052 Colle de faïence -
15x15 Blanc

Echantillon : 053 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1016/ Ech. 053 Dalles de sol
avec colle bitume associée - 20x20
grise

Echantillon : 054 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-D-
1009/ Ech. 054 Joints de
vitrages - int porte fenêtre

Echantillon : 055 Amiante décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1017/ Ech. 055 Divers joints -
joints de brûleur chaudières rouge

Echantillon : 056 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1017/ Ech. 056 Tresse - brûleur
chaudière grise

Echantillon : 058 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1017/ Ech. 058 Tresse - sur
conduite

Echantillon : 059 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1017/ Ech. 059 Joint de bride -

Echantillon : 060 Amiante non décelé.

0100.128.011-R001// BA/-1/BA-L-
1017/ Ech. 060 Divers joints -
trappe en stock

Echantillon : 061
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00015/ Ech. 061 Joints de
 vitrages - int

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 062
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00014/ Ech. 062 Revêtement
 de sol avec colle associée - moucheté
 jaune et gris

Amiante non décelé.

Echantillon : 063
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00014/ Ech. 063 Faux-plafond -
 50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 064
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00013/ Ech. 064 Colle de
 carrelage - 12,5x12,5 Bordeaux

Amiante non décelé.

Echantillon : 065
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00013/ Ech. 065 Colle de
 plinthe carrelage - 10x10 bordeaux

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 066
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00017/ Ech. 066 Résine de sol -
 marron 2

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 067
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00019/ Ech. 067 Colle de
 carrelage - Pierre sur marché

Amiante non décelé.

Echantillon : 068
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00019/ Ech. 068 Colle de
 plinthe carrelage - Pierre sur marché

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 069
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00002/ Ech. 069 Revêtement
 de sol avec colle associée - vert
 paillé noir

Amiante non décelé.

Echantillon : 070
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00002/ Ech. 070 Colle de
 plinthe carrelage - 10x10 bordeaux

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 071
 0100.128.011-R001// BA/01/BA-
 L01013/ Ech. 071 Autre - colle
 sous moquette

Amiante non décelé.

Echantillon : 072
 0100.128.011-R001// BA/02/BA-
 L02012/ Ech. 072 Autre - colle
 sous moquette

Amiante non décelé.

Echantillon : 073
 0100.128.011-R001// BA/01/BA-
 D01020/ Ech. 073 Faux-plafond -
 50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 074
 0100.128.011-R001// BA/02/BA-
 L02012/ Ech. 074 Faux-plafond -
 50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 080
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00002/ Ech. 080 Crépi intérieur -
 Blanc grossier sur mur

Amiante non décelé.

Echantillon : 081
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00002/ Ech. 081 Crépi intérieur -
 Blanc grossier sur plafond

Amiante non décelé.

Echantillon : 082
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00020/ Ech. 082 Colle de
 carrelage - 5x5 jaune

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 083
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00020/ Ech. 083 Colle de
 plinthe carrelage - 5x5 jaune

Amiante décelé.
 (Chrysotile, en traces)

Echantillon : 084
 0100.128.011-R001// BA/00/BA-
 L00003/ Ech. 084 Résine de sol -
 blanche

Amiante non décelé.

Echantillon : 085

0100.128.011-R001// BA/00/BA-
L00004/ Ech. 085 Résine de sol -
marron

Amiante non décelé.

Echantillon : 086

0100.128.011-R001// BA/00/BA-
L00001/ Ech. 086 Résine de sol -
blanche

Amiante non décelé.

Echantillon : 087

0100.128.011-R001// BA/00/BA-
L00011/ Ech. 087 Résine de sol -
marron

Amiante non décelé.

Echantillon : 088

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
W01016/ Ech. 088 Colle de
carrelage - 5x5 jaune**Amiante décelé.**
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 089

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01011/ Ech. 089 Revêtement
de sol avec colle associée - jaune
marbre

Amiante non décelé.

Echantillon : 090

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01011/ Ech. 090 Autre - plaque
bitume sous évier**Amiante décelé.**
(Chrysotile, en quantité importante)

Echantillon : 091

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01018/ Ech. 091 Colle de
carrelage - Pierre sur marché

Amiante non décelé.

Echantillon : 092

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
D01020/ Ech. 092 Faux-plafond -
50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 093

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01012/ Ech. 093 Faux-plafond -
50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 094

0100.128.011-R001// BA/01/BA-
L01001/ Ech. 094 Faux-plafond -
50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 099

0100.128.011-R001// BA/02/BA-
L02009/ Ech. 099 Faux-plafond -
50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 100

0100.128.011-R001// BA/02/BA-
L02014/ Ech. 100 Faux-plafond -
50x50 gris moucheté

Amiante non décelé.

Echantillon : 102

0100.128.011-R001// BA/02/BA-
W02021/ Ech. 102 Colle de
carrelage - 5x5 jaune**Amiante décelé.**
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 103

0100.128.011-R001// BA/02/BA-
W02021/ Ech. 103 Colle de
plinthe carrelage - 5x5 jaune**Amiante décelé.**
(Chrysotile, en traces)

Echantillon : 115

0100.128.011-R001// BR/00/BR-
L00006/ Ech. 115 Colle de
carrelage - 10x10 gris moirée

Amiante non décelé.

Echantillon : 119

0100.128.011-R001// BR/00/BR-
L00007/ Ech. 119 Colle de
faïence - 15x15 Blanc

Amiante non décelé.

Remarque

Les résultats concernant uniquement les échantillons analysés et la limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Seules les données concernant la détection d'amiante sont comprises dans le domaine d'accréditation. La quantité et le type d'amiante sont donnés à titre indicatif. Les autres indications concernant les échantillons sont fournies par le client. Le laboratoire est à disposition en cas de question concernant les analyses ou les méthodes d'analyses. Les échantillons sont archivés durant 2 ans dans nos bureaux. Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement sans l'accord de SGS LabTox SA.

SGS LabTox SA



Elise de Sousa



Myriam Pavkovic

RAPPORT D'ANALYSE

Recherche d'amiante dans un prélèvement de matériau

No de rapport : ALTERE20160414A

Client :

Entreprise : ALTEREGO CONCEPT SA
 Contact : M. B. Coureau
 Adresse : 45 avenue des Morgines
 1213 Petit-Lancy

Prélèvement :

Date de réception : 12.04.2016
 Référence client : 0100.128.011

RESULTATS

Les échantillons ci-dessous ont été préparés selon la norme HSG 248 (ex-MDHS 77) et analysés selon les parties appropriées des normes VDI 3866 (part 5) / HSG 248 / VDI 3492 :

Echantillon	Description	Techniques d'analyses	Résultat de l'analyse
Ech. 095	0100.128.011-R001// BA/01/BA-L01004 - Faux-plafond - 50x50 gris moucheté	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 096	0100.128.011-R001// BA/02/BA-L02001 - Faux-plafond - 50x50 gris moucheté	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 097	0100.128.011-R001// BA/02/BA-L02005 - Faux-plafond - 50x50 gris moucheté	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 098	0100.128.011-R001// BA/02/BA-L02007 - Faux-plafond - 50x50 gris moucheté	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 101	0100.128.011-R001// BA/02/BA-L02020 - Colle de plinthe carrelage - Pierre sur marché	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 104	0100.128.011-R001// BA/02/BA-W02022 - Colle de plinthe carrelage - 5x5 jaune	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 105	0100.128.011-R001// BR/00/BR-Ex00009 - Crépi extérieur - Blanc	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 106	0100.128.011-R001// BR/00/BR-Ex00009 - Crépi extérieur - Blanc	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 107	0100.128.011-R001// BR/00/BR-W00001 - Colle de carrelage - rouge motif cube	MOLP	Aucun amiante détecté

RAPPORT D'ANALYSE

Recherche d'amiante dans un prélèvement de matériau

Ech. 108	0100.128.011-R001// BR/00/BR-W000001 - Colle de plinthe carrelage - 5x20 rouge	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 109	0100.128.011-R001// BR/00/BR-W000002 - Colle de carrelage - rouge motif cube	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 110	0100.128.011-R001// BR/00/BR-W000002 - Colle de plinthe carrelage - 5x20 rouge	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 111	0100.128.011-R001// BR/00/BR-D000004 - Enduit bitumineux - sur calorifugeage mousse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 111	0100.128.011-R001// BR/00/BR-D000004 - Crépi intérieur - Blanc grossier sur mur	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 111	0100.128.011-R001// BR/00/BR-L000005 - Colle de carrelage - 10x10 gris moirée	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 114	0100.128.011-R001// BR/00/BR-L000005 - Colle de plinthe carrelage - 10x10 gris moirée	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 116	0100.128.011-R001// BR/00/BR-L000006 - Colle de plinthe carrelage - 10x10 gris moirée	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 117	0100.128.011-R001// BR/00/BR-L000006 - Enduit bitumineux - sur calorifugeage mousse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 118	0100.128.011-R001// BR/00/BR-L000008 - Colle de faïence - 15x15 Blanc	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11D	0100.128.011-R001// BA/00/BA-Ex000023 - Etanchéité bitumineuse - terrasse sous dalle	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11F	0100.128.011-R001// BH/02/BH-T02002 - Etanchéité bitumineuse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11G	0100.128.011-R001// BH/02/BH-T02002 - Etanchéité bitumineuse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11H	0100.128.011-R001// BR/01/BR-T01002 - Etanchéité bitumineuse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11I	0100.128.011-R001// BR/01/BR-T01002 - Etanchéité bitumineuse	MOLP	Aucun amiante détecté
Ech. 11J	0100.128.011-R001// BA/03/BA-T03002 - Etanchéité bitumineuse	MOLP	Aucun amiante détecté

Méthodes d'évaluation du FACH pour les matériaux contenant de l'amiante.

Les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés avec prudence et selon les prescriptions en vigueur par des entreprises spécialisées.

Opérant sur tous les cantons romands, nos rapports sont standardisés sur a procédure du forum amiante suisse, édité dans la publication "Amiante dans les locaux et détermination de l'urgence des mesures à prendre", qui est reconnue par l'ASCA (Association Suisse des Consultants Amiante) et le Steb (Service Toxicologique de l'environnement bâti).

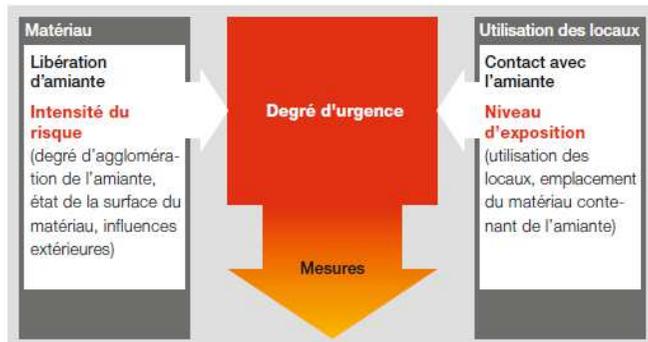
Extraits de "Amiante dans les locaux et détermination de l'urgence des mesures à prendre"

Il ne suffit pas qu'un matériau contienne de l'amiante pour qu'il présente de manière générale un risque pour la santé. L'amiante n'est susceptible de porter atteinte à la santé que si le matériau relâche des fibres qui sont ensuite inhalées. Le risque dépend donc aussi bien du type de matériau que de l'utilisation des locaux et des effets que subit le matériau à base d'amiante au cours de son utilisation.

Il faut procéder à une évaluation séparée pour chaque local où se trouvent des matériaux contenant de l'amiante. Lorsque l'on est en présence de plusieurs matériaux différents à base d'amiante ou de matériaux composés (par ex. isolations de canalisations), l'évaluation doit être faite en se basant sur le risque le plus élevé de libération d'amiante.

Lorsque les matériaux contenant de l'amiante se trouvent dans des espaces qui relie différents locaux (par ex. gaines techniques de tuyaux d'aération ou destinés au passage de câbles, revêtements de voies de service) ou lorsque de l'air circule entre ces locaux, il faut tenir compte des conséquences que cela a sur l'ensemble des lieux concernés.

Dans ce qui suit, l'ensemble des principaux facteurs qui aggravent le risque d'exposition à l'amiante dans des locaux fermés vont être pris en compte. Dans le cas d'une évaluation systématique, ces facteurs sont regroupés et combinés à la fin. Cette évaluation comporte trois étapes.



Concept d'évaluation de l'urgence des mesures à prendre afin d'éviter tout risque pour la santé liée à l'amiante.

1) Evaluation du matériau

On commence par évaluer le risque que le matériau contenant de l'amiante rejette des fibres de cette substance en prenant en compte l'état de sa surface, les influences extérieures liées aux flux d'air, aux changements de température, etc...

Le risque que le matériau libère de l'amiante est influencé par les trois facteurs suivants:

- teneur en amiante et degré d'agglomération
- état de la surface du matériau
- influences extérieures

Chacun de ces trois facteurs doit être évalué séparément.

La somme de ces trois évaluations donne une appréciation globale du matériau qui peut aller de 0 à +5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		-----

Evaluation du risque de libération d'amiante en fonction du matériau

2) Evaluation de l'utilisation du local

La deuxième étape consiste à déterminer à quelle fin et à quelle fréquence le local est utilisé et dans quelle mesure il est facile d'accéder à l'amiante en présence.

Les deux facteurs suivants sont pris en compte dans l'évaluation du risque de contact avec l'amiante lié au mode d'utilisation des locaux:

a) type et fréquence de l'utilisation du local

On distingue les types d'utilisation suivants:

■ **utilisation régulière par des enfants, des adolescents ou des sportifs:** locaux d'habitation, locaux d'enseignement, jardins d'enfants, halles de sport, salles de fitness, espaces accessibles au public, magasins.

■ **utilisation permanente ou fréquente par d'autres groupes d'usagers:** postes de travail, entrepôts et locaux pour les archives, locaux sanitaires, buanderies

■ **utilisation temporaire ou rare (< 1 h/semaine):** locaux annexes (locaux techniques, remises), garages, et également les entrepôts et locaux pour les archives selon l'utilisation qui en est faite emplacement du matériau contenant de l'amiante dans le local.

b) emplacement du matériau contenant de l'amiante dans le local

■ **dans un espace confiné:** le matériau se trouve dans un contenant fermé qui ne peut être ouvert qu'avec des outils ou une clé (par ex. tableau électrique); l'échange d'air avec l'air ambiant est extrêmement faible

■ **difficile d'accès:** le matériau qui contient de l'amiante est protégé de toute atteinte directe par un élément de protection (grillage, couvercle, revêtement), mais il est en contact direct avec l'air ambiant

■ **facile d'accès:** le matériau est accessible directement en tendant la main ou peut être touché par des objets que l'on déplace ou que l'on lance; même dans le cas où seule une pression exercée sur l'élément de protection permet à ce dernier de toucher le matériau contenant de l'amiante situé juste derrière lui, il faut considérer que le matériau est facile d'accès (exemple: grillage et lancement d'un ballon)

Pour combiner l'évaluation de ces deux facteurs, on utilise une matrice de risque. Pour ce faire, on recourt aux lettres A, B et C pour donner une évaluation globale de l'utilisation des locaux.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation du risque de contact avec de l'amiante (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux.

3) Détermination du degré d'urgence des mesures à Prendre.

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés dans la troisième étape afin de déterminer le degré d'urgence des mesures à rendre.

Pour la détermination finale de l'urgence des mesures à prendre, on utilise une fois encore une matrice; elle combine les facteurs «risque de libération d'amiante en fonction du matériau » et «utilisation des locaux» et permet de savoir si le degré d'urgence est de niveau I, II ou III

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Une expérience de plusieurs années en matière de gestion des locaux contenant de l'amiante a permis de déterminer quelles mesures doivent être prises en fonction du degré d'urgence.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ¹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ¹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Degré d'urgence I

La situation requiert en principe un assainissement immédiat. Tant que l'assainissement n'est pas terminé, il faut, le cas échéant, prendre des mesures temporaires afin d'éviter toute contamination par de l'amiante. Par ailleurs, il peut s'avérer judicieux d'effectuer des mesures de qualité de l'air (par ex. lorsque l'on suspecte que des travaux effectués de manière inappropriée sur des matériaux contenant de l'amiante ont entraîné une forte libération de fibres de ce minéral). Lorsque l'on constate une concentration supérieure à 1000 FAR/m³ d'air (Fibres d'Amiante Respirable pouvant pénétrer dans les alvéoles pulmonaires), il faut procéder sans délai à un assainissement et prendre des mesures d'urgence.

Degré d'urgence II

Un assainissement immédiat n'est pas absolument nécessaire, mais il doit avoir lieu avant d'entreprendre des travaux qui affecteraient le matériau contenant de l'amiante. Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une réévaluation régulière tous les 2 à 5 ans et en cas de modification de l'utilisation des locaux ou lors d'incidents particuliers. Par «incident particulier», on entend tout dommage (causé par exemple par l'eau ou le feu) et toute atteinte ou action incontrôlée qui affecte le matériau contenant de l'amiante. Lorsqu'un tel incident particulier se produit, il faut déterminer à l'aide de mesures de qualité de l'air si l'atmosphère des locaux concernés a été contaminée en procédant comme cela a été décrit pour le degré d'urgence I.

Degré d'urgence III

Les mesures à prendre sont identiques à celles recommandées pour le degré d'urgence II, à la différence que les réévaluations périodiques ne sont pas nécessaires. Toutefois, la situation doit également être réévaluée en cas de modification de l'utilisation des locaux ou d'incident particulier (sinistre, atteinte involontaire) comme cela a été décrit pour les degrés d'urgence I et II.

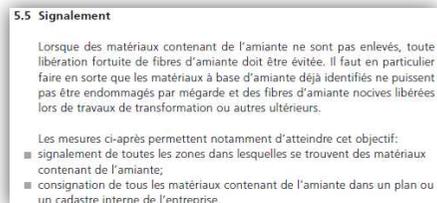
Indications pour les travaux de maintenance, de réparation et autres

Signalement.

Toute personne qui effectue des tâches de maintenance, des réparations, des nettoyages ou d'autres travaux dans des locaux contenant de l'amiante doit être informée de la présence de matériaux contenant de l'amiante et des risques qui en découlent. L'information ou le marquage de la présence du matériau contenant de l'amiante doit permettre de garantir qu'aucuns travaux ne seront effectués par mégarde sur ce dernier et d'éviter ainsi que des fibres d'amiante ne soient rejetées dans l'air sans qu'on le sache.

Comme l'exige la **directive de la Commission Fédérale de Coordination pour la Sécurité au Travail CFST n°6503** de décembre 2008, téléchargeable sur le site de la SUVA, vous avez l'obligation de marquer toutes les zones contenant de l'amiante.

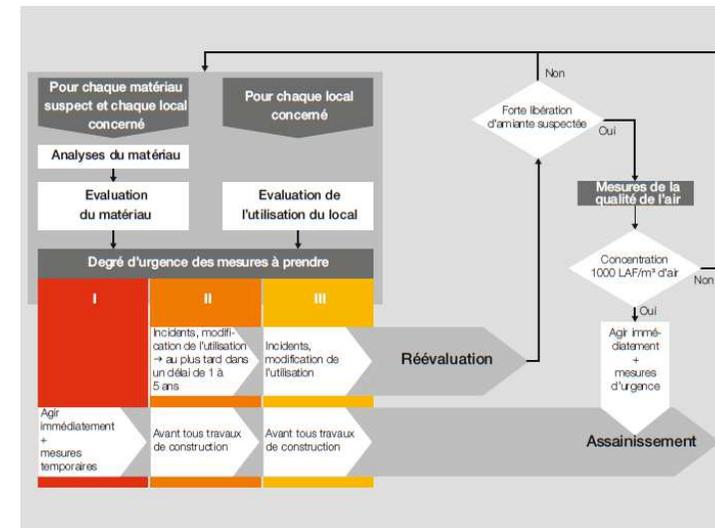
Extrait de la CFST:



Mesures d'air VDI.

Mesures d'air VDI:

En vertu de l'obligation de minimiser les risques d'exposition, la concentration en fibres d'amiante doit être inférieure à 1000 Far/m³ d'air dans les locaux. Il faut être conscient du fait que, dans tous les cas, les mesures de qualité de l'air ne peuvent refléter que la situation au moment où les mesures sont effectuées. Les résultats de ces mesures doivent par conséquent être considérés comme des informations complémentaires; ils ne sauraient remplacer l'évaluation détaillée basée sur l'ensemble des facteurs déterminants décrits dans la présente publication.



En théorie on parle de 1000 FAR/m³ mais dans la pratique il est plus rigoureux de considérer un maximum de 700 FAR/m³, les analyses des filtres ayant une tolérance de ± 300 FAR/m³ pour 8h de prélèvements, comme reporté dans l'extrait de l'ancien cahier des charges du STEB ci-dessous.

Taux de fibres d'amiante respirables dans l'air	Actions à entreprendre
Aucune fibre comptée	Aucune
Mesurable mais inférieur à 700 FAR/m ³	Les locaux doivent être correctement aérés, l'expert informe le donneur d'ordre des mesures préventives à mettre en place.
Entre 700 et 10'000 FAR/m ³	L'expert informe immédiatement le donneur d'ordre du résultat et lui demande de le communiquer rapidement au STIP.
Supérieur à 10'000 FAR/m ³	L'expert demande au donneur d'ordre de faire évacuer immédiatement les locaux et d'informer immédiatement le STIP de la situation. L'expert s'assurera qu'il est en mesure de prouver qu'il a bien transmis ces demandes.

Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre

Principaux aspects

- Mise en danger de la santé par l'inhalation de fibres d'amiante (directive CFST 6503)
- Dissémination des fibres d'amiante (contamination)
- Risque de chute lors de travaux sur les toits (feuillelet Suva 44066)
- Etre heurté lors de la chutes d'objets (liste de contrôle Suva 67151)
- Mise en œuvre inappropriée des moyens de travail (directive CFST 6512)

La présente fiche d'informations se limite à énoncer les risques liés à l'amiante.

Préparation du travail

Identification des dangers

- Identification des dangers et planification des mesures nécessaires avant le début des travaux.

Instruction

- Instruction préalable du personnel sur les phénomènes dangereux et les méthodes de travail appropriées.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Masque anti-poussière de type FFP3 (élimination après usage)
- Combinaison à usage unique (élimination après usage)
- Au besoin, casque de protection (lavage après usage)
- Chaussures de sécurité (lavage après usage)
- Gants (lavage ou élimination après usage)

Sécurisation de la zone d'assainissement

- Interdiction de pénétrer sous la zone d'assainissement.
- S'assurer qu'aucun tiers n'ait accès à la zone d'assainissement.
- Pour éviter toute contamination, veiller à ce que toutes les ouvertures menant aux locaux adjacents soient obstruées au préalable.

Aucune intervention mécanique sur les plaques en fibrociment! Lors du démontage de plaques en fibrociment, des fibres d'amiante sont libérées. Si les mesures présentées dans ce document sont respectées, les travaux peuvent également être exécutés par des entreprises non spécialisées.



1 Halle industrielle composée de plaques ondulées en fibrociment



2 Masque anti-poussière FFP3 et combinaison à usage unique



Exécution des travaux

Démontage des plaques

- Démontage sans destruction (dans l'ordre de montage inversé). → **Ne pas casser, ne pas scier, ne pas percer, etc.!**
- Prendre soin de mouiller les vis, les crochets et les clous avant leur démontage.
- S'assurer au préalable de la capacité de charge du toit lorsqu'il est indispensable d'y entreposer les plaques!
- Déposer les plaques avec soin et sans les endommager. → **Ne pas les lancer ni les jeter dans un dévaloir, glissière, etc.!**

Pauses

- Ne pas fumer, manger, etc. aux abords de la zone de travail.

Hygiène

- Veiller à ne pas salir les vêtements en retirant la combinaison à usage unique. → **Ne pas emporter chez soi des vêtements souillés par de l'amiante. Se laver ou prendre une douche si c'est possible.**

Fin des travaux

Nettoyage

- Au terme des travaux, il faut impérativement procéder à un nettoyage approfondi de la zone de travail.

Élimination

- Les mesures de protection ci-dessus s'appliquent par analogie aux travaux d'élimination.
- Il est interdit de réutiliser les plaques en fibrociment.
- Les plaques en fibrociment doivent être éliminées dans des décharges pour matériaux inertes conformément à l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur (élimination de fibrociment, www.dechets.ch).



3 Pour éviter de mettre leur santé en danger, les travailleurs doivent effectuer le démontage sans destruction et porter un équipement de protection adapté.

Prescriptions et normes applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux de construction) RS 832.311.141

Informations complémentaires
Directive CFST 6503.f: Amiante (www.suva.ch/waswo/6503.f)
Directive CFST 6512.f: Equipements de travail (www.suva.ch/waswo/6512.f)
Feuillet Suva 44066.f: Travaux sur les toits (www.suva.ch/waswo/44066.f)
Liste de contrôle Suva 67151.f: Travaux de déconstruction et de démolition (www.suva.ch/waswo/67151.f)
www.suva.ch/amiante, www.forum-amiante.ch

Suva, secteur génie civil et bâtiment
tél. 021 310 80 41, secteur.batiment@suva.ch

Mastic de fenêtres amianté 5:

Séparation des vitrages lors de travaux de démolition en plein air

L'essentiel en bref

- Les vitrages de fenêtres comportant du mastic amianté peuvent être séparés en plein air par des moyens destructifs (marteau, pied-de-biche, pelle).
- Cette méthode ne peut être appliquée qu'à des fenêtres en bois acheminées ensuite à une usine d'incinération ou à des fenêtres en métal, dont le cadre sera refondu tel quel.
- Pour ne pas mettre en danger de tiers, les vitrages doivent être séparés dans une zone à l'écart.

Préparation du travail

Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut identifier les risques et planifier les mesures nécessaires.

Instruction

- Le personnel doit être instruit au sujet des risques et de la méthode de travail appropriée avant le début des travaux.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Masques à poussière jetables du type FFP3
- Combinaison à capuche à usage unique de catégorie 3, type 5/6
- Lunettes de protection
- Gants

Appareils, matériel et outils

- Marteau, pied-de-biche ou outil similaire
- Conteneur, support, benne appropriés

Exécution des travaux

- Les vitrages sont cassés et séparés à l'air libre.
- Le verre est séparé dans un conteneur approprié au moyen d'un marteau, d'un pied-de-biche ou d'un outil similaire.

Lorsque les vitrages de fenêtres comportant du mastic amianté sont cassés, une faible libération de fibres d'amiante est possible. Des professionnels du bâtiment dûment formés peuvent effectuer les travaux à l'air libre en respectant la procédure décrite ici.



1 Séparation du vitrage au marteau.



2 Travailleur portant un équipement de protection individuelle adapté.

Fin des travaux

Nettoyage

- L'environnement de la benne doit être nettoyé à fond à la fin des travaux.

Élimination

- Le verre comportant des restes de mastic peut être transporté sans être emballé dans les conteneurs ou les bennes vers une décharge pour matériaux inertes.
- Les cadres avec des restes de mastic doivent être acheminés vers une usine d'incinération des ordures ménagères (cadres en bois) et vers une fonderie (cadres en métal).
- Les autres résidus de mastic peuvent être éliminés avec le verre en décharge pour matériaux inertes.



3 Les cadres et le verre doivent être éliminés séparément.

Normes et prescriptions applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux de construction) Art. 3, 60, 60a, 60b, 60c

Directive CFST 6503 («Amiante»)

Informations complémentaires

www.suva.ch/amiante
www.forum-amiante.ch

Fiches thématiques sur le thème du mastic de fenêtres amianté:

- Aperçu (www.suva.ch/waswo/33039)
- Enlèvement au ciseau à bois ou à la spatule en plein air (www.suva.ch/waswo/33040)
- Enlèvement par réchauffement (www.suva.ch/waswo/33041)
- Enlèvement avec des machines et outils manuels (www.suva.ch/waswo/33042)

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
tél. 021 310 80 40 – 42, genie.civil@suva.ch).